



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

« Section activités de Soins Médicaux et de Réadaptation »

### **Avis du 13 juin 2025 de la section « SMR » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie**

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « SMR », définies par le Décret n°2023-696 du 29 juillet 2023 relatif à la réforme du financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, la section « SMR » a été consultée pour avis sur la répartition de la dotation populationnelle 2025, ainsi que sur le règlement intérieur du CCAR.

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « SMR » **a adopté un avis favorable à l'unanimité concernant la répartition de la dotation populationnelle socle, sur la base de la reconduction des montants de dotation populationnelle 2024, incluant les mesures RH 2025.**

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « SMR » **a adopté un avis favorable à l'unanimité concernant la proposition de répartition de la dotation pédiatrique socle, sur la base de la reconduction des montants de dotation populationnelle 2024, incluant les mesures RH 2025.**

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « SMR » **a adopté un avis favorable à l'unanimité concernant la prorogation du mandat des membres du CCAR jusqu'au 31 décembre 2025.**

Fait le 13 juin 2025,

La présidente

Delphine BALERDI